

Buvette, sandwiches, frites et crêpes seront proposés sur place.

REGLEMENT :

L'exposition se déroulera sur le parking partenaire, stade Aguilera à Biarritz, à raison de 15 € l'emplacement (4m x 2.5m).
L'installation se fera à partir de 7h00. Tout emplacement non-occupé à 9h sera considéré comme disponible et sera attribué à un autre exposant. Le nombre de places est limité. **Remboursement uniquement en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.** Pour le respect de tous, **il ne sera possible de remballer qu'à partir de 17h00.** Fermeture au public à 18h00. Démontage achevé à 19h30. Aucune voiture ne pourra stationner à côté du stand de l'exposant.
Les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage.
Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Pour 2 places achetées la troisième est gratuite : venez entre amis !!!!

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI PRECEDENT LA MANIFESTATION.

Seuls les dossiers accompagnés des trois justificatifs suivants seront pris en considération :

- Le bulletin d'inscription complété (ci-dessous),
- Le règlement correspondant au montant de votre réservation (chèque à l'ordre du Biarritz Olympique Omnisports),
- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Biarritz Olympique Omnisports / VIDE GRENIER
Parc des sports d'Aguiléra
Rue Cino del Duca
64200 BIARRITZ

Je soussigné(é) Nom, Prénom :
Adresse complète :
.....
Téléphone.....Email (lisible).....
Titulaire de la carte d'identité/passeport n°
Délivré le par
.....
Agissant en tant que ☐particulier ☐professionnel N°RCS/métiers.....

Nombre d'emplacements de 3 mètres retenus :x 15 € =.....

<u>Particuliers</u>	<u>Professionnels</u>
Déclare sur l'honneur -ne pas être commerçant(e) -ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code de commerce) - n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile Fait à Le Signature :	Déclare sur l'honneur -être soumis au régime de l'Art.L320 du code du commerce - tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (Art.321-7 du code Pénal) Fait à Le Signature :

Rejoignez-nous sur notre page Facebook : BO Omnisports

Mail : contact@biarritzolympique.fr

Tel : 05 59 01 61 45